



ARRETE N°202
DELEGATION de FONCTIONS et de SIGNATURE
à Mme DE ALMEIDA Valérie, 4^{ème} adjointe au maire

Le Maire de la commune de Sommerau

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-20
Vu les élections municipales du 15 mars 2026
Vu l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026

CONSIDERANT que Mme DE ALMEIDA Valérie exerce les fonctions de 4^{ème} adjointe au maire de la commune de Sommerau et que dans le souci d'une bonne administration locale et que pour assurer en permanence une gestion efficace de l'ensemble des affaires communales (commune et communes déléguées), il importe que le Maire puisse être assisté effectivement dans certaines fonctions par les Adjoints ou des membres du conseil municipal et qu'il est donc nécessaire de déléguer à Mme DE ALMEIDA Valérie une parties de ses fonctions et de lui donner délégation de signature dans les domaines et conditions ci-dessous détaillés :



ARRETE

Article 1^{er} : Mme DE ALMEIDA Valérie, 4^{ème} adjointe au maire de la commune de Sommerau, reçoit délégation de fonctions pour les dossiers concernant :

- les finances dont notamment la préparation et le suivi du budget communal
- la gestion financière et l'assistance administrative
- les actions de solidarité et de cohésion sociale
- les politiques en faveur des seniors
- les réflexions relatives à la mobilité locale et à l'intergénérationnel

Cette délégation de fonction s'accompagne d'une délégation de signature concernant toute correspondance ou pièce relative au domaine des activités pour lesquelles la délégation de fonction est accordée notamment :

- les relations avec les usagers, partenaires et fournisseurs de la commune
- les commandes d'un montant inférieure à 500 € HT.

En outre, en cas d'empêchement du Maire, Mme DE ALMEIDA Valérie représentera la commune de Sommerau dans les instances ou organismes dans le domaine de la délégation de fonctions.

Article 2 : Les délégations de fonction consenties au titre du présent arrêté ne font pas obstacle à un exercice conjoint de l'ensemble des attributions déléguées directement par le Maire, qui conserve par conséquent la plénitude et la souveraineté de ses pouvoirs qui lui sont conférés par les lois et règlements.

Les délégations consenties prennent effet à compter de la date de transmission de l'arrêté au représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 3 : Tous documents signés par Mme DE ALMEIDA Valérie dans le domaine des délégations de fonction et de signature accordés porteront la mention :
« L'adjoint au maire, par délégation, DE ALMEIDA Valérie »

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera :

- transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saverne
- transmise au Service de Gestion Comptable (SGC) de Saverne
- publiée sur le site internet de la commune et affichée en mairie
- notifiée à l'intéressée.

Fait à Sommerau le 02 avril 2026

Le Maire



Julien GUTH

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Guth', with a long horizontal stroke extending to the right.

Notifié à Mme DE ALMEIDA Valérie le 02 avril 2026

Spécimen de signature de Mme DE ALMEIDA Valérie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'De Almeida', with a long horizontal stroke extending to the left.